RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

cerfa
N° 14 400*05

Direction régionale de :

DEMANDE D'ENREGISTREMENT
D'UN DISTRIBUTEUR DE CARBURANTS EN ACQUITTÉ
sans installation de stockage

s'il s'agit d'une demande de renouvellement, précisez le numéro de DCAQ[1] :

1. Date de la demande :

2. Identification du distributeur :
- N° SIREN :
- Raison sociale :

3. Carburants régionalisés[2] distribués :

☐ Gazole
☐ SP 95-E10
☐ SP 95-E5
☐ SP 98

4. Modes de distribution utilisés :

☐ Route
☐ Autres :

- Préciser si ces modes de distribution sont :

☐ En pleine propriété
☐ En location
☐ Assurés par le client

5. Région où les livraisons sont effectuées :

6. Lieu où la comptabilité-matière est détenue :

7. Identification des fournisseurs :
- N° SIRET :
- Raison sociale et adresse :

Cachet et signature

[1] Numéro de distributeur de carburant en acquitté conformément au référentiel interne
[2] Au sens de la circulaire relative aux droits et taxes applicables aux produits énergétiques, en vigueur à la date de signature du présent document

N.B. : Pour les distributeurs sans capacité de stockage, une demande d'enregistrement doit être déposée par région de livraison. Cette région est considérée comme la région d'implantation du distributeur.
La décision d'enregistrement délivrée par l'administration est valide 5 ans.